

RECTORAT / DPAE

DEMANDE DE CONGE PARENTAL

**Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984
Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985
Décret n°2020-529 du 5 mai 2020**

Demande à retourner par la voie hiérarchique un mois avant la prise d'effet

NOM :

Prénom :

Grade :

Etablissement ou service :

sollicite un congé parental d'une durée de mois

à compter du : jusqu'au :

pour élever l'enfant : (Nom, prénom)
né le :

Joindre impérativement copie du livret de famille ou autre document justifiant la situation

est informé de sa situation administrative dans le cadre du congé parental :

- congé accordé au père ou à la mère après le congé de maternité ou d'adoption, par période de 2 à 6 mois renouvelable (demande 1 mois avant l'expiration), ou à tout agent public assurant la charge d'un enfant en vertu d'une décision (à joindre)
- le congé prend fin au 3^{ème} anniversaire de l'enfant (sauf situations expressément prévues cf article 54 loi 84-16)
- Dans cette position, le fonctionnaire conserve ses droits à l'avancement d'échelon et de grade, dans la limite d'une durée de cinq ans pour l'ensemble de sa carrière. Cette période est assimilée à des services effectifs dans le corps.
- La période de congé parental n'est néanmoins pas prise en compte au titre des droits à congés, des droits à retraite et des années de « service public » qu'il faut avoir effectuées pour passer un concours interne.
- Le fonctionnaire conserve la qualité d'électeur lors de l'élection des représentants du personnel au sein des organismes consultatifs.
- L'agent est réintégré de plein droit, au besoin en surnombre, dans son corps d'origine ou dans le grade ou l'emploi de détachement antérieur. Il est réaffecté dans son emploi. Dans le cas où celui-ci ne peut lui être proposé, le fonctionnaire est affecté dans un emploi le plus proche de son dernier lieu de travail.
- La durée du congé parental peut être écourtée sur demande du titulaire de ce congé.

A le.....

Date et Visa du supérieur hiérarchique
(chef d'établissement, DASEN, Responsable de division):